|  |  |
| --- | --- |
| Logo Collectivité | **Arrêté portant admission à la retraite d'un agent titulaire C.N.R.A.C.L.****au titre de la carrière longue** |

Le Maire (*ou le Président*) de ……………………………………………………………………………

VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L556-1 à L556-15 ;

VU la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites ;

VU la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites ;

Vu la loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023, et ses décrets d’application,

VU le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 modifié relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la CNRACL ;

Vu le décret n° 2009-1744 du 30 décembre 2009 modifié pris pour l’application de l’article 1-3 de la loi n° 84-834 du 13 septembre 1984 relative à la limite d’âge dans la fonction publique et le secteur public ;

VU la demande écrite présentée par M *(nom-prénom)* …………………………….…………. *(le cas échéant)* ;

**OU**

CONSIDÉRANT que M *(nom-prénom)* ……………….…………………. a atteint la limite d'âge maximale au-delà duquel l'agent ne peut être maintenu en fonctions ;

**A R R Ê T E**

**Article 1** : M *(nom-prénom)* ……………………………., né*(e)* le ……………….. à …………………….. *(grade)* ……...………………………………….., est admis*(e)* à la retraite, au titre de la carrière longue, à compter du ……………………..…….., sous réserve de l’avis favorable de la CNRACL.

**Article 2** : M……………………..………….. sera radié*(e)* des effectifs de la collectivité à cette date.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera notifié à l’intéressé*(e)*.

Ampliation adressée aux/au/à la :

* Comptable de la collectivité (*ou de l’établissement)*
* *Président(e) du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan (pour les arrêtés relatifs au déroulement de la carrière)*
* Préfet du Morbihan **OU** au Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de …………………… (pour les décisions individuelles relatives à la nomination, au recrutement, y compris le contrat d'engagement, et au licenciement des agents non titulaires, à l'exception de celles prises pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, en application de l'[article L. 332-23 du code général de la fonction publique](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000044416551&idArticle=LEGIARTI000044421930&dateTexte=&categorieLien=cid))

 Fait à………………………,

 le……………………………

 Prénom, nom et qualité du signataire,

|  |
| --- |
| Le Maire (ou le Président), - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte - informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l’application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.f](http://www.telerecours.f) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  Notification faite le ……………………………..Signature de l’agent : |